



services PUBLICS

L'heure d'une caisse unique et sociale

Depuis trop longtemps, le fanatisme des coûts domine les débats sur la santé. Il est temps de lui opposer une large coalition revendiquant un renforcement de la santé publique, ainsi qu'une caisse unique financée de manière sociale. EN PAGE 3

Salaires en berne

4 RÉGIONS – La bataille pour une augmentation des salaires et des rentes continue. Dans le canton de Genève, une demi-journée de débrayage est prévue le 14 novembre. Le même jour, la fonction publique manifesterà à Fribourg.

École au rabais

5 FRIBOURG – Les enfants des requérant-e-s d'asile résidant dans les foyers de Broc et Val-de-Charmey fréquentent des écoles au rabais gérées par la société privée ORS. Une situation dénoncée par le collectif Droit de Rester.

Plein le dos

6 SANTÉ – Le 2 novembre, les physios manifesteront pour défendre leur profession, menacée par un projet du Conseil fédéral visant à économiser à leurs dépens. Questions à Véronique Lugrin, physiothérapeute indépendante.

Avec la Palestine

12 NOTRE MONDE – Alors que les bombardements israéliens sur Gaza ont déjà fait plusieurs milliers de victimes civiles, la Fédération des syndicats palestiniens lance un appel à bloquer la machine de guerre israélienne.



L'image de Valdemar Verissimo

Dans toute la Suisse, des milliers de personnes se mobilisent en solidarité avec la population palestinienne

Genève, Lausanne (en photo), Bâle, Zurich, Fribourg, Berne... Dans les principales villes de Suisse, les manifestations se succèdent pour exiger l'arrêt de l'offensive militaire israélienne contre Gaza et la levée du blocus meurtrier imposé à la population palestinienne. Samedi 28 octobre, des rassemblements auront lieu à Berne, Genève et Lausanne.

Éditorial

Ne lâchons rien face à la droite patronale

« Le camp bourgeois renforce sa présence au parlement, c'est une bonne nouvelle. Maintenant, il faut se mettre au travail. » Après les élections fédérales, les quatre principales organisations patronales du pays (economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des paysans) ne cachaient pas leur satisfaction¹. Après le recul de 2019, les résultats du 22 octobre représentent en effet une victoire pour le camp bourgeois – et son aile la plus conservatrice, l'UDC, qui progresse de 2,3%, raflant 27,9% des voix. Suivie de près par le PLR, l'UDC a mené une campagne raciste – et payante – visant à détourner la colère sociale sur le dos de la population immigrée. Les premières victimes de son renforcement à Berne seront les salarié-e-s les plus fragiles: les immigré-e-s au statut précaire, souvent sous-payé-e-s – une récente étude de la Haute école spécialisée

de Berne montre que 36% des réfugié-e-s à l'aide sociale sont des working poor² –, et contre lequel-le-s la droite néolibérale (UDC et PLR, aidés par Le Centre) continuera à se déchaîner. Mais c'est aussi la majorité des salarié-e-s qui est menacée. Forts de leur percée, «les bourgeois tenteront de s'imposer sur des sujets importants», souligne le politologue Adrian Vatter³. Parmi leurs priorités: le maintien de la pression à la baisse sur les salaires; le durcissement de l'austérité; l'accélération des privatisations et du démontage des assurances sociales (AVS et LPP); le blocage de toute avancée en matière d'égalité et de protection du climat; le renouveau de l'énergie nucléaire; la relance de l'accord-cadre avec l'Union européenne et la multiplication des accords de libre-échange. En

bref: un projet réactionnaire et profondément inégalitaire.

Que faire dans ce contexte préoccupant? D'abord, rappeler que 30% de la population active est privée du droit de vote en Suisse. Avec un taux d'absentéisme supérieur à 50%, c'est donc une part limitée de la population qui a voté pour la droite néoconservatrice. Ensuite, souligner que les résistances à son projet antisocial, xénophobe et antiféministe sont loin d'avoir cessé – et s'expriment avant tout en dehors de l'arène parlementaire: au cours des derniers mois, des centaines de milliers de personnes se sont mobilisées pour l'égalité, la hausse des salaires, la justice sociale et climatique.

Dans l'immédiat, des batailles centrales sont devant nous: pour la hausse des sa-

laire; pour le renforcement de l'AVS et contre les baisses de rentes, avec une triple votation décisive le printemps prochain; et en défense de la santé publique et d'une caisse maladie unique et sociale. Préparons-les sans attendre. Tout en renforçant nos liens avec la Grève féministe et le mouvement pour le climat, qui représentent la pointe la plus avancée des luttes sociales dans notre pays.

Le prochain numéro de *Services Publics* paraîtra en janvier 2024, avec un ou une nouveau-elle rédacteur-trice aux commandes. Merci à toutes et tous pour votre engagement, votre collaboration et votre confiance. Et à très bientôt, dans les nombreuses luttes qui nous attendent. ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

¹ Communiqué du 22 octobre 2023.

² *24 heures*, 25 novembre 2023.

³ *NZZ*, 24 novembre 2023.

Depuis des décennies, le fanatisme des coûts domine les débats sur la santé. Il est temps de lui opposer une large coalition sociale. Objectif: défendre l'accès universel aux soins et le renforcement du secteur public de la santé, autour de quatre revendications clés. Éclairage.

Pour un projet public de santé!

BENOIT BLANC . MEMBRE SSP¹
ERIC ROSET . PHOTO

Le 22 septembre à Marseille, le pape François, rendant hommage aux migrant-e-s mort-e-s en Méditerranée, a stigmatisé «l'indifférence [qui] devient fanatique». Une parole d'humanité, de l'autorité d'une Église qui en connaît un bout en matière de fanatisme, qui fait honte aux pouvoirs politiques européens, tous confondus, et aux forces politiques cultivant cette indifférence et la déshumanisation qu'elle suppose et nourrit à l'égard des hommes et des femmes cherchant refuge.

Sur le terrain de la santé, moins dramatique mais néanmoins primordial, nous sommes confronté-e-s en Suisse au développement d'un autre fanatisme: le fanatisme des coûts, qui a atteint un nouveau degré d'exaltation avec l'annonce des hausses des primes maladie, fin septembre. À l'écart de l'agitation médiatique, il trouvait aussi un ancrage dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal), avec l'adoption par le Parlement, dans le cadre du «volet 1b [des] Mesures visant à freiner la hausse des coûts», d'un nouvel article 47c consacré à la surveillance des coûts: «Les assureurs et les fournisseurs de prestations, ou leurs fédérations respectives prévoient [...] un monitoring commun de l'évolution des quantités, des volumes et des coûts ainsi que des mesures de correction en cas d'évolution inexplicable des quantités, des volumes et des coûts.»²

Le fanatisme des coûts domine depuis des décennies en matière de santé. Il est enraciné dans les règles de financement mises en place par la LAMal. Il favorise le déploiement de puissants intérêts économiques, des assurances maladie aux groupes privés qui s'épanouissent dans les soins. Pour lui faire barrage, une coalition sociale est nécessaire, soudée par la défense de l'accès universel aux soins comme de l'exercice des professions de soins dans des conditions correspondant à leur vocation, et faisant converger les organisations de défense des personnels soignants, des personnes salariées et des personnes âgées. Quatre axes pourraient structurer son engagement.

1. UNE CAISSE UNIQUE, DES PRIMES EN FONCTION DU REVENU. Selon le sondage du *Temps*, 61% des personnes interrogées sont favorables à une caisse unique et 58% à des primes selon le revenu. Ce double changement est le premier pas indispensable.

Les caisses maladie et leurs faitières sont les grands prêtres du fanatisme des coûts. Elles ensevelissent les soignant-e-s sous des contrôles bureaucratiques infinis. Elles ne sont d'aucun bénéfice pour les assuré-e-s. Prenons le prétendu «libre choix» des assuré-e-s, censé permettre de «faire jouer» la concurrence entre assurances pour bénéficier de meilleures primes. Chaque année, des centaines de milliers de personnes, voire des millions, changent de caisse. Chaque mutation génère des frais, probablement pas loin de 1000 francs par cas. Des milliards sont ainsi dépensés, sans effet sur les dépenses de santé: ce n'est pas parce que je change de caisse que je suis moins malade. Ni d'effet durable sur les primes: les caisses proposant une année des primes plus basses, comme la KPT pour 2023, sont submergées par les nouvelles adhésions et doivent fortement augmenter leurs primes l'année suivante afin de constituer des réserves. Pire: les réductions de prime obtenues par certains se traduisent globalement par des recettes plus faibles de l'assurance maladie, qu'il faut compenser l'année suivante, puisque cela n'a pas d'impact sur

le recours aux soins. C'est exactement ce que l'on vit avec les primes 2024. Il est temps d'arrêter ce jeu de massacre.

2. REMETTRE LES SERVICES PUBLICS AU CENTRE. La dynamique mise en place depuis le début du millénaire peut être résumée ainsi: a) pour «maîtriser» les dépenses de santé, il faut favoriser le développement des acteurs privés, prétendument «plus efficaces» que les services publics; b) pour amplifier l'effet de cette concurrence, il faut resserrer sans cesse la contrainte financière, pesant sur les hôpitaux en particulier, pour les obliger à industrialiser toujours plus leurs activités et à fermer les institutions non rentables. Cela a eu un effet désastreux. D'une part, le pôle privé dans la santé, orienté par le profit, s'est développé comme jamais, dans le secteur hospitalier comme dans celui des soins. Les chaînes de cliniques privées, comme Hirslanden ou *Swiss medical network* (SMN) sont au centre d'écosystèmes, autour desquels gravitent des cabinets médicaux spécialisés, des centres d'imagerie médicale. Ils captent les «bons cas», rentables d'un point de vue financier, et développent leurs activités sans modération, avec leur marge bénéficiaire en ligne de mire. Le modèle de la médecine business étend son emprise progressivement.

UN BASCULEMENT DU CENTRE DE GRAVITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ EST NÉCESSAIRE, PLAÇANT EN SON CŒUR LES SERVICES PUBLICS

D'autre part, les hôpitaux publics sont confrontés à une «injonction paradoxale», comme l'explique le directeur de l'Hôpital du Valais, Éric Bonvin³. On leur demande de réduire toujours plus leurs coûts: les caisses maladie exigent ainsi que le niveau de remboursement des hôpitaux soit calculé à l'avenir sur la



base des 25% des hôpitaux avec les coûts les plus bas. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'Alain Berset «tempère»... à 30% des hôpitaux les moins chers. D'autre part, les hôpitaux doivent être rentables et autofinancer leurs investissements, donc «faire du chiffre», sous peine de disparaître. La fermeture cette année de deux hôpitaux dans le canton de Berne, rattachés au groupe de l'*Inselhospital* (Tiefenau et Münsingen), comme les centaines de licenciements annoncés par l'Hôpital de Saint-Gall montrent que ce ne sont pas des paroles en l'air. Ces injonctions contradictoires épuisent les équipes soignantes, entre charge de travail qui ne cesse de croître et perte de sens, compte tenu d'une pratique où les soins sont toujours plus subordonnés aux exigences économiques.

Pour sortir de cette dynamique destructrice, un basculement du centre de gravité du système de santé est nécessaire, plaçant en son cœur les services publics. Cela implique de rompre avec le cadre légal actuel, qui impose une pseudo-égalité de traitement entre public et privé en matière de financement, et de réinvestir dans le développement du secteur public. L'enjeu est d'en faire un pôle d'attraction pour les acteurs des différents types de services de santé, y compris pour la médecine spécialisée pratiquée de manière indépendante. Les cantons doivent avoir la possibilité de ne pas inscrire les cliniques privées sur les listes hospitalières, même si elles prétendent fournir des soins à moindres coûts. De même, il faut abolir le remboursement par l'assurance de base d'une partie des frais d'hospitalisation couverts par les assurances privées, introduit au début des années 2010.

Un service public, fondé sur une culture professionnelle du bon soin, est aussi le cadre pouvant permettre le développement d'une approche intégrée des soins, répondant aux besoins des personnes poly-morbides, et qui n'est pas déformée par les objectifs financiers du fanatisme des coûts.

3. REDONNER LEUR PLACE AUX CONDITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES. Le fanatisme des coûts fait l'impasse sur le rôle crucial des conditions de vie et de travail pour la santé de la population. Les mobi-

lisations contre la crise climatique, avec un engagement actif et revendiqué de professionnel-le-s de la santé, ont remis en évidence l'impact des pollutions et du réchauffement climatique sur la santé. Les conditions de travail dégradées et les inégalités sociales sont aussi des sources déterminantes de dégradation de la santé. Une coalition sociale faisant converger soignant-e-s et salarié-e-s peut remettre ces enjeux au cœur de l'action politique et sociale.

4. FAIRE RECULER LA CAPTATION DE RICHESSE PAR LES PHARMAS ET LES PRODUCTEURS DE BIENS MÉDICAUX. Les pharmas et autres producteurs d'implants et d'auxiliaires médicaux, bardés de leurs brevets et jouant d'un, de facto, chantage à la vie, imposent des prix extravagants pour leurs produits. C'est une forme de pillage des ressources des collectivités qui justifie pleinement, dans ce cas, l'objectif d'une diminution des coûts.

Or, en septembre, dans le cadre du «volet 1b [des] Mesures visant à freiner la hausse des coûts», les Chambres ont conforté ce pouvoir, en validant le modèle de fixation des prix des médicaments basé sur des négociations «confidentielles», accompagnées de prétendus «rabais». Cela revient à donner carte blanche aux pharmas pour imposer leurs conditions. L'ouverture des livres de comptes de ces industriels, pour aboutir à des prix basés sur les coûts de production et de recherche documentés, complétés par une marge de profit pouvant être considérée comme usuelle dans la production marchande (hors santé): voilà une demande simple, non confiscatoire, pour mettre fin à cet état de fait et libérer des ressources pour répondre à de vrais besoins en santé. ■

¹ Extraits d'un article publié sur le site www.alencontre.org, le 11 octobre 2023.

² *Le Temps*, 4 octobre 2023.

³ RTS, 7 octobre 2023.

NEUCHÂTEL MALGRÉ LA PÉTITION DU SSP

LA CAISSE DE PENSION DE L'ÉTAT REFUSE D'INDEXER LES RENTES!

En 2022, le conseil d'administration de la caisse de pension du canton de Neuchâtel (CPCN) n'a pas jugé utile d'indexer les rentes des retraité-e-s de la fonction publique neuchâteloise. Or, l'indice des prix à la consommation se montait cette année à 2,8% en moyenne. Cette décision implique une perte de pouvoir d'achat pour les retraité-e-s (et surtout les retraitées). Lors d'un débat contradictoire entre la conseillère aux Etats verte Léonore Porchet et le jeune libéral Nicolas Jutzet, celle-ci rappelait que la moitié des retraité-e-s touche une rente AVS de 1700 francs, ou moins. Interpellé par une collègue, le comité du SSP – Région Neuchâtel a décidé de lancer une pétition à l'intention des retraité-e-s affilié-e-s à notre syndicat. Cette pétition a été lancée avant les vacances d'été. Elle a recueilli 95 signatures (un bon score par rapport au nombre des retraité-e-s membres du SSP) et a été envoyée au conseil d'administration de la CPCN, composé à parts égales de représentant-e-s des employeurs et des associations des employé-e-s (dont notre syndicat). Dans son rapport 2022, le conseil d'administration de la CPCN reconnaissait l'existence du problème: «On doit porter une attention soutenue à l'inflation et à la perte du pouvoir d'achat qui en résulte pour nos rentiers.» Que voilà de belles paroles, malheureusement pas suivies d'effet. En effet, dans sa réponse à notre pétition (21 septembre 2023), le conseil d'administration de la CPCN a jugé ne pas pouvoir entrer en matière sur notre re-

vendication. Il allègue un certain nombre de contraintes (recapitalisation, baisse du taux technique, baisse attendue des rendements, mesures transitoires pour les employé-e-s proches de la retraite) et refuse d'entrer en matière sur la création d'une provision pour l'indexation des rentes, demande formulée dans la pétition. Il y a donc inégalité de traitement, les retraité-e-s de l'ancienne caisse de pension de La Chaux-de-Fonds et de Préfargier étant, eux-elles, bénéficiaires d'une adaptation à l'indice des prix à la consommation (IPC) grâce à une provision pour l'indexation constituée à l'époque par les employeurs de ces deux institutions. Pourtant, en septembre 2021, sur proposition du même conseil d'administration de la CPCN – alléguant les bons rendements de la caisse –, une majorité (de droite) du Grand Conseil avait décidé une baisse de 3% des cotisations (1,2% pour la part employé-e-s, 1,8% pour la part employeurs). Le SSP n'est pas satisfait de la réponse de la CPCN et continuera à poser la problématique de l'indexation des rentes. Il ne s'agit pas d'un problème spécifiquement neuchâtelois: lors du mouvement de la fonction publique vaudoise contre la politique austéritaire du nouveau gouvernement, l'Union des retraité-e-s de l'Etat de Vaud avait lancé une pétition similaire à la nôtre, les rentes vaudoises n'ayant pas été indexées depuis 2010! ■

HANS-PETER RENK . MEMBRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

GENÈVE POUR EXIGER L'INDEXATION DES SALAIRES

DEMI-JOURNÉE DE GRÈVE LE 14 NOVEMBRE!

Le 19 octobre, une centaine de salarié-e-s de l'Etat et du secteur subventionné se sont réuni-e-s en assemblée générale, à l'appel du Cartel intersyndical de la fonction publique. Ils et elles ont décidé de lancer un appel à un débrayage d'une demi-journée le 14 novembre. L'assemblée syndicale avait été convoquée suite à la décision du Conseil d'Etat de n'octroyer aucune indexation à son personnel dans son projet de budget 2024. Pourtant, l'exécutif prévoit un taux d'inflation de 2% entre octobre 2022 et octobre 2023. Et l'Etat de Genève affiche une situation financière excellente, avec des excédents cumulés d'un montant de 1532 millions de francs en 2021 et 2022, rappelle le Cartel intersyndical. Ce dernier fustige le «cavalier seul» de l'exécutif du bout du lac, le seul en Suisse romande à refuser une compensation du renchérissement à son personnel pour 2024. Cumulé aux non-indexations de 2021 et 2022, ce refus entraînerait une perte de salaire réel de 3,16% pour le personnel des services publics et parapublics – soit un demi mois de salaire depuis 2021.

Sous les coups de boutoir de l'augmentation des loyers, des primes d'assurance maladie et de l'électricité, auxquels s'ajoutera une hausse de 0,4% de la TVA au 1^{er} janvier, la perte de pouvoir va donc s'accroître dans les mois à venir, ont souligné les participant-e-s à l'assemblée générale. Dans une résolution, ils et elles exigent une indexation des salaires de 5%, assortie de l'octroi des moyens adéquats pour répondre aux besoins du secteur subventionné. Le texte demande en parallèle une indexation équivalente de l'ensemble des prestations sociales délivrées par le Canton. En cas de refus du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur ces revendications, l'assemblée a voté à l'unanimité le principe d'organiser une demi-journée de grève le mardi 14 novembre, dès 14 h. Celle-ci sera suivie d'une assemblée générale du personnel (16 h 30, Palladium), puis d'une manifestation (17 h 30). ■

SERVICES PUBLICS

FRIBOURG FACE À UN CONSEIL D'ÉTAT SOURD

LE 14 NOVEMBRE, ON MANIFESTE POUR LES SALAIRES!

Le coût de la vie a augmenté de 6,4% depuis la fin 2020, et cela, sans prendre en compte l'explosion des primes maladie! Les salaires ont suivi le mouvement inverse: 2022 a été la deuxième année de baisse consécutive des salaires réels. Et le recul se poursuit. Résultat des courses: trois années de diminution des salaires réels. D'ici à la fin de l'année, la perte du pouvoir d'achat va encore augmenter. Début octobre, les loyers de la moitié des ménages ont renchéri de 7%. Les primes d'assurance maladie vont exploser de 9,6%, du jamais vu depuis 2010! Les tarifs de l'électricité augmenteront fortement (+28% pour le Groupe E) et la TVA sera relevée, au 1^{er} janvier 2024, de 0,4 point de pourcentage. Le projet de budget 2024 du Conseil d'Etat prévoit une hausse des salaires de 1,6%. C'est largement insuffisant pour compenser la perte de pouvoir d'achat et les fortes hausses de coûts à venir! Une hausse des salaires de 5% est une mesure de justice

sociale élémentaire. Elle est largement finançable, car la situation financière de l'Etat de Fribourg est excellente: en 2022, le bénéfice avant amortissement était de 192 millions de francs; la fortune se montait à plus de 857 millions de francs. Le Conseil d'Etat n'entend plus les revendications du personnel: rien n'est prévu pour compenser la pénibilité du travail, pourtant inscrite dans la Loi sur le personnel (LPers); les moyens pour l'Hôpital fribourgeois font toujours autant défaut; de nombreux services sont en sous-effectif. La démission collective des représentant-e-s du personnel au sein du comité de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat est un signe supplémentaire du manque d'écoute. Il est temps que le gouvernement prenne en compte les besoins du personnel! Toutes et tous à la manif pour les salaires, mardi 14 novembre à 17 h 30 sur la Place-Python! ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

POUVOIR D'ACHAT MOBILISATION ROMANDE

MOBILISATIONS UNITAIRES POUR LES SALAIRES ET LES RENTES!

Le coût de la vie a augmenté de 6,4% depuis la fin de l'année 2020, date à partir de laquelle l'inflation est repartie durablement à la hausse. Et encore: il s'agit de l'évolution mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), qui ne prend pas en compte l'explosion des primes maladie. 2022 a été la deuxième année de baisse consécutive des salaires réels. Une diminution nettement plus forte qu'en 2021: 1,9% contre 0,8%. Et la baisse se poursuit. Résultat des courses: trois années de suite de diminution des salaires réels. Du jamais vu en Suisse! L'évolution dans les mois à venir ne s'annonce guère meilleure. Comme dans le privé, les salarié-e-s et les rentiers-ères des services publics et parapublics sont touché-e-s de plein fouet par la perte de pouvoir d'achat. Ainsi, dans nos cantons respectifs, l'indexation des salaires octroyée au cours des trois dernières années a été largement inférieure au renchérissement. Le pouvoir d'achat est en chute libre pour les infirmiers-ères, les assistant-e-s sociaux-ales, les enseignant-e-s ou les éducatrices-eurs de la petite enfance! Dans nombre de nos cantons, les rentiers-ères ont été touché-e-s par des diminutions – parfois importantes – des prestations de retraite ou d'invalidité. Nos organisations se rallient ainsi à la revendication de l'Union syndicale suisse, visant à obtenir une hausse des salaires nominaux et des rentes de 5% au 1^{er} janvier prochain. Une hausse des salaires de 5%, mesure de justice sociale élémentaire, est finançable dans une grande partie des cantons. En 2021, ceux-ci ont en effet réalisé un excédent cumulé de 2,7 milliards de francs. En 2022, c'était encore

d'avantage: plus de 3,5 milliards. Et cela, sans prendre en compte les artifices comptables visant à relativiser l'ampleur des excédents. Nous constatons que les exécutifs cantonaux ou communaux sont de plus en plus sourds aux revendications émanant du personnel et des retraité-e-s des services publics ou parapublics. La négociation est un vocable inconnu des Conseils d'Etat ou Conseils communaux, qui se contentent le plus souvent d'informer les organisations du personnel de décisions qu'ils ont déjà prises. Pour obtenir de réelles améliorations salariales, des mobilisations seront donc nécessaires, à l'image de la manifestation nationale qui a réuni 20 000 salarié-e-s à Berne, le samedi 16 septembre. C'est la raison pour laquelle nos organisations ont décidé de se coordonner et de mobiliser dans leurs cantons respectifs afin de revendiquer une hausse de 5% des salaires et des rentes au 1^{er} janvier prochain. Les actions suivantes ont déjà eu lieu ou sont au programme:

- Genève: une demi-journée de débrayage aura lieu le 14 novembre.
- Vaud: la mobilisation a repris, avec un premier rassemblement organisé le mardi 10 octobre.
- Fribourg: une pétition pour une augmentation des salaires de 5% a été lancée, et un rassemblement est prévu le mardi 14 novembre, à 18 h 30. ■

GENÈVE . CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ. SSP . RÉGION GENÈVE
 VAUD . FSF . SSP RÉGION VAUD . SUD
 FRIBOURG . SSP . RÉGION FRIBOURG . FEDE . FOPIS
 NEUCHÂTEL . SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

FRIBOURG . Les enfants des familles requérantes d'asile résidant dans les foyers de Broc et Val-de-Charmey ne sont pas intégré-e-s à l'école publique, mais dans des structures au rabais gérées par la société privée ORS. Questions à Sandra Modica, militante du collectif Droit de Rester et membre du SSP.

« Le droit à l'éducation est violé »

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

Selon le collectif Droit de Rester, le droit à l'éducation n'est pas respecté pour certain-e-s enfants requérant-e-s d'asile ...

Sandra Modica – Dans le canton de Fribourg, les familles de requérant-e-s d'asile faisant l'objet de décisions de non-entrée en matière (NEM) ou déboutées de l'asile sont placées dans les foyers de Broc et Val-de-Charmey. Or leurs enfants ne sont pas scolarisé-e-s à l'école publique.

La société privée ORS, qui gère des centres d'asile dans plusieurs pays d'Europe, prend en charge les requérant-e-s dans le canton de Fribourg, sur mandat de l'Etat. Elle organise à leur intention une espèce «d'école interne», très précaire, au sein même des foyers. Chaque année, plusieurs dizaines d'élèves se retrouvent dans cette situation.

Comment se présentent ces écoles?

La situation est très problématique. Les enfants sont séparé-e-s en trois groupes d'âges: de 9 à 12 ans, de 6 à 9 ans et de 4 à 5 ans. Des enseignant-e-s

engagé-e-s par ORS (et non par l'Etat de Fribourg) leur dispensent des cours centrés sur l'apprentissage du français et des mathématiques. Le programme n'est pas fixe. Il inclut aussi de la gym, du dessin et du bricolage.

Tout cela se fait sur un nombre d'heures très réduit: entre 4 et 12 périodes par semaine – contre 12 à 28 à l'école publique. En plus de l'exil, de la situation tendue des foyers et de l'incertitude engendrée par un droit d'asile très restrictif, les enfants de ces requérant-e-s d'asile sont donc condamné-e-s à une passivité forcée – et privé-e-s de socialisation avec d'autres jeunes de leur âge !

Autre problème: les enseignant-e-s absent-e-s ou en vacances ne sont pas remplacé-e-s. Durant l'année scolaire 2020-2021, certain-e-s enfants sont ainsi resté-e-s six semaines sans suivre de cours!

Ces classes, soumises à un tournus constant, mélangent des enfants parlant couramment le français et d'autres qui sont allophones. Les enfants étant arrivé-e-s plus tôt ou par-

lant déjà le français sont ainsi bloqué-e-s dans leur apprentissage.

En bref, il s'agit d'une école au rabais.

Que faire pour améliorer la situation?

Ces enfants doivent être intégré-e-s immédiatement à l'école publique, comme c'est le cas dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Celles et ceux qui en ont besoin doivent bénéficier en parallèle de cours de français. Ce système est appliqué à de nombreux-euses élèves allophones, et fonctionne très bien.

La scolarisation des enfants ukrainien-ne-s a été très rapide à Fribourg, ce qui est positif. Mais il n'y a aucune raison de traiter de manière différente les réfugié-e-s d'autres nationalités.

Vous avez demandé aux autorités de corriger le tir. Que répondent-elles?

Nous avons interpellé deux fois le Conseil d'Etat sur le sujet. Mais ce dernier refuse de changer sa pratique. Selon lui, le système actuel, bien que «perfectible», répond aux besoins de ces familles migrantes, qui auraient besoin d'un «temps d'adaptation» avant d'intégrer l'école publique. Il argumente aussi que les élèves passeraient au maximum trois mois dans les écoles ORS.

Est-ce le cas?

Nous avons rencontré plusieurs familles dont les enfants ont suivi les cours dans les foyers durant plus de trois mois. Certain-e-s élèves n'ont pas été intégré-e-s à l'école publique durant plus d'une année – à laquelle il faut ajouter les quatre mois passés dans les centres fédéraux lors de l'arrivée en Suisse. Or à l'âge de 7 ou 8 ans, perdre une année ou plus de scolarité, c'est énorme.

Cette pratique bafoue la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, ratifiée par la Suisse il y a vingt-cinq ans. Selon cette convention, tout-e enfant a le droit d'aller à l'école indépendamment de son statut de séjour!

Pourquoi le Conseil d'Etat maintient-il une telle pratique?

Probablement parce qu'il est plus facile d'expulser des familles qui restent cantonnées dans les foyers. Il est en effet beaucoup plus difficile d'expulser un-e enfant qui fréquente l'école publique, a des camarades de classe, dont la famille a des contacts avec d'autres parents, etc. Nous avons aussi remarqué qu'il existe un accord tacite entre l'Etat et les deux communes concernées: ces dernières acceptent la présence d'un foyer de requérant-e-s, mais à condition que ce soit ORS, et pas elles, qui s'occupent de la scolarisation des élèves réfugié-e-s.

Il est temps que Fribourg mette un terme à cette pratique et respecte les droits fondamentaux de de chaque enfant sur son territoire. ■

Le trait de Vincent



Agenda militant

GRÈVE POUR L'AVENIR

LAUSANNE
Tables rondes, ateliers, infokiosque, repas apéro et musique
Vendredi 27 octobre, de 12 h à 22 h
Place de l'Europe et Pôle Sud
Plus d'infos: www.grevezpourlavenir.ch

SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE!

BERNE, GENÈVE, LAUSANNE
Manifestations le samedi 28 octobre
Berne: 14 h, Place fédérale
Genève: 15 h, place des Cromptes
Lausanne: 15 h 30, place de la Riponne

MANIF DES PHYSIOS

LAUSANNE
Jeudi 2 novembre, 17 h
Place de la Riponne

PROF, MON MÉTIER N'EST PAS NEUTRE

GENÈVE
Journée de formation et de débat organisée par le SSP
Jeudi 2 novembre
Dès 15 h 30, formation syndicale ouverte aux membres avec Christian Dandrès et Dario Lopreno
Au SSP, rue des Terreaux-du-Temple 6
Dès 19 h 30, apéro-débat ouvert à toutes et tous
Maison des associations, salle Carson

DÉBRAYAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

GENÈVE
Pour l'indexation des salaires
Mardi 14 novembre, dès 14 h
16 h 30, assemblée générale de la fonction publique et parapublique (Palladium)
Dès 17 h 30, manifestation

MANIF POUR LES SALAIRES

FRIBOURG
Mardi 14 novembre, 17 h 30
Place-Python

DÉFENDRE LES ARTISTES ET LES OPPOSANT-E-S POLITIQUES FACE AUX RÉGIMES DICTATORIAUX

GENÈVE
Rencontre-débat organisée par le Collège du Travail
Mercredi 15 novembre, 19 h-22 h
Maison internationale des associations
Rue des Savoises 15

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



La colère des physios

Le 2 novembre, les physiothérapeutes manifesteront pour défendre leur profession, menacée par un projet du Conseil fédéral. Questions à Véronique Lugrin, physiothérapeute indépendante.

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR
VALDEMAR
VERISSIMO . PHOTO

Pourquoi le Conseil fédéral se mêle-t-il de physiothérapie?

Véronique Lugrin – Le 16 août, le Conseil fédéral a annoncé qu'il intervenait dans la procédure d'adaptation de la structure tarifaire de la physiothérapie ambulatoire. Celle-ci doit être actualisée depuis des années. Or les faitières des caisses maladie, Curafutura et Santésuisse, d'un côté, et les associations des physiothérapeutes, Physioswiss et Aspi, de l'autre, négocient depuis 2018 sur la question sans trouver de terrain d'entente. Physioswiss demande une revalorisation des tarifs, qui n'ont plus été adaptés depuis vingt-cinq ans – mais les assureurs bloquent. Le Conseil fédéral est intervenu en proposant deux variantes, enjoignant aux parties de se prononcer jusqu'au 17 novembre. Mais ses deux propositions sont inacceptables.

Pourquoi refusez-vous ces deux variantes?

Le Conseil fédéral veut réduire drastiquement la durée de la consultation à 20 minutes. Nous nous opposons à ce changement pour plusieurs raisons. Aujourd'hui, la durée implicite (elle n'est pas inscrite dans la structure tarifaire) moyenne d'une séance de physiothérapie est de 30 minutes (pour les traitements de base) et de 45 minutes (pour les cas plus complexes). Fixer la séance de base à 20 minutes aurait donc pour conséquence de réduire le temps passé avec nos patient-e-s.

Or une part importante de notre métier consiste à mettre l'accent sur l'éducation, la promotion et la prévention en matière de santé. Cela exige un travail d'explication qui sera impossible si les séances sont réduites à 20 minutes! Nous risquons de nous transformer en simples techni-

ciens, perdant l'essence de notre métier.

Autre problème. Le Conseil fédéral n'intervient pas sur la revalorisation du tarif des physiothérapeutes. Or cela fait vingt-cinq ans que ce tarif n'a pas été adapté, alors que le coût de la vie a, lui, fortement augmenté. Si les propositions du Conseil fédéral entrent en vigueur, un-e physiothérapeute devrait voir 25 à 30 patient-e-s par jour pour gagner correctement sa vie. Notre métier se transformerait en travail à la chaîne, au détriment d'une prise en charge de qualité!

Le Conseil fédéral invoque la hausse des coûts de la santé...

Selon l'Office fédéral de la santé publique, les coûts de la physiothérapie ambulatoire par assuré-e auraient augmenté de 6,9% entre 2011 et 2021. L'exécutif présente ainsi ses propositions comme une manière de «renforcer la transparence» et «contribuer à une meilleure maîtrise des coûts».

Or si les coûts de nos traitements ont augmenté, c'est pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la durée de nos séances: l'augmentation de la population et son vieillissement, couplés à la volonté politique de transférer des patient-e-s vers l'ambulatoire, ce qui entraîne une augmentation du nombre des physios indépendant-e-s.

De plus, les coûts de la physiothérapie ambulatoire forment quelque 3,7% des coûts globaux de la santé – alors que les seuls frais de gestion des caisses maladie en représentent 5%. Concrètement, notre activité a une influence minime sur la hausse des primes!

Une récente étude de la RTS a démontré que ce sont les dépenses en médicaments

qui mangent la plus grande part de ces primes. C'est donc en s'attaquant à leurs prix surfaits – et aux profits faramineux des groupes pharmaceutiques – qu'on pourrait agir sur les coûts de la santé. Une autre piste serait de taxer les multinationales de la malbouffe ou des sodas sucrés, qui ont un impact désastreux sur la santé de la population. Or le Conseil fédéral et la majorité du parlement s'y refusent. Il est vrai que les lobbys de la pharma et de l'industrie agro-alimentaire sont très influents à Berne. Il est plus facile de taper sur les physios, qui ont de plus en plus de peine à nouer les deux bouts. Pourtant, cela ne fera qu'augmenter les coûts!

Pourquoi?

La prévention est une facette primordiale de notre métier. En dégradant nos conditions de travail, on rend cette sensibilisation plus difficile.

Négliger la prévention et la promotion se traduira par une dégradation de l'état de santé d'une part importante de la population, souvent la moins bien lotie. Cela entraînera une augmentation des maladies non transmissibles (diabète, obésité) ainsi que du nombre d'hospitalisations – et donc une hausse des coûts, qui pèsent particulièrement sur les bas revenus en raison du système antisocial des primes par tête.

Les propositions du Conseil fédéral renforceront la régression vers un système de santé à deux vitesses. Elles vont à rebours du bon sens, qui exigerait au contraire de développer la prévention et de garantir l'accès universel à un système de santé de qualité, en instaurant par exemple une caisse unique financée par une cotisation proportionnelle au revenu, ainsi qu'une taxe sur la *junk-food*, le sucre ou les médicaments.

Quelles sont vos revendications?

Nous refusons les deux variantes sur la table et demandons une reprise des négociations avec les assureurs et le Conseil fédéral. Ces discussions doivent être assorties d'une obligation de fixer une tarification équitable, prenant en compte l'augmentation du coût de la vie et permettant d'améliorer les conditions d'exercice de notre profession. C'est la seule manière de garantir un revenu digne aux physios, et des prestations de qualité à la population. À plus long terme, nous revendiquons une refonte du système de santé permettant d'assurer des soins de qualité à toute la population.

Comment comptez-vous défendre ces demandes?

Physioswiss a lancé une pétition de soutien à nos revendications. Le texte a déjà récolté plus de 120 000 signatures. Le 17 novembre, il sera déposé au cours d'un rassemblement organisé à Berne.

Cela ne suffira cependant pas pour faire le poids face aux assureurs et au Conseil fédéral. Les 10 000 physios qui exercent en Suisse doivent donc se mobiliser largement avant le 17 novembre, en cherchant le soutien des patient-e-s et de la population.

Dans cet objectif, le collectif #jesuiphysio appelle à une manifestation romande le 2 novembre prochain à Lausanne – accompagnée de journées d'actions en Suisse alémanique. Le rendez-vous est fixé à 17 h, place de la Riponne. Notre lutte pour un système de santé accessible et de qualité concerne l'ensemble de la population. Venez nous soutenir! ■

GENÈVE . Des entreprises du secteur (para)public discriminent des salariées parce qu'elles portent un turban au travail. Une pratique inacceptable qui s'inscrit dans une politique de fond menée par le patronat helvétique.

Le turban, prétexte pour diviser les salariés

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
ERIC ROSET . PHOTO

La Fondation pour l'animation socio-culturelle (FASe) a licencié une monitrice engagée sous contrat à durée déterminée (CDD) qui refusait de ne pas porter son turban au travail. Précisons qu'un turban est un habit civil. Il s'agit d'une bande enroulée autour de la tête et couvrant les cheveux. La FASe a aussi refusé un contrat d'animatrice socioculturelle à durée indéterminée (CDI) à une femme disposée à porter un turban sur son lieu de travail, à la place du foulard quelle portait depuis dix-huit mois au vu et au su de la hiérarchie, des collègues et des usagers, sans que cela pose le moindre problème. Par ailleurs, l'Institution de maintien à domicile (IMAD) fait durement pression, avec des menaces à peine voilées de licenciement, sur une employée sous CDI pour qu'elle arrête de porter un turban au travail. D'autres collègues de l'institution subissent les mêmes pressions¹.

Trois problèmes se posent ici. D'une part, en ce qui concerne la FASe: la nature des contrats des salariés. D'autre part, en ce qui concerne la FASe et l'IMAD: la capacité qu'ont leurs hiérarchies de s'ériger en censeurs, voire en législateurs par rapport à la loi genevoise sur la laïcité de l'Etat (LLE). Et enfin, en ce qui concerne les affaires de ce type: la misogynie des normes sur la laïcité et la constance d'un travail de fond systématique de division des salariés.

BANALISATION DES CONTRATS EN CHAÎNE. À la FASe, sur 509 emplois à plein temps (EPT, en 2023), 25% sont occupés par des moniteurs ou, d'un autre point de vue, le monitorat, essentiellement des CDD, représente 53% des 1500 personnes employées. Une partie des 51 nettoyeurs est également sous CDD. Ce qui doit faire au total quelque 55% de contrats à terme dans l'entreprise! Combien de ces contrats sont-ils renouvelés successivement de nombreuses fois, sans que changent ni le poste ni la nature du travail, et sans qu'il s'agisse d'un remplacement? Il s'agit clairement de contrats en chaîne, que la jurisprudence interdit – soit, selon la jurisprudence fédérale, plus de trois CDD consécutifs dont la durée déterminée ne se justifie par aucun motif objectif et qui ont pour but d'éviter l'application des dispositions sur la protection contre les congés, ou d'empêcher le respect de certains droits. Cette pratique

permet à la FASe et aux pouvoirs publics d'économiser sur le dos des salariés en termes de délais de licenciements, de coûts salariaux et aussi de soumission au travail induite par l'espoir d'avoir, un jour, un contrat fixe.

La Convention collective de travail (CCT) énonce que «la fonction de moniteur (...) ne conduit pas à une professionnalisation». Or cette phrase est inadmissible: elle entérine le contrat en chaîne et, comme elle est inscrite dans la CCT, elle n'est pas contestée... Dans le cas de la salariée de la FASe qui n'a pas été engagée en CDI, elle s'est vu impartir, avant ce refus, treize contrats successifs à durée déterminée en dix-huit mois! Tous signés par le secrétaire général et le directeur des ressources humaines (RH) de la FASe pour le même genre de travail, au même endroit, sans qu'il s'agisse d'un remplacement. Quant à la salariée sous CDD licenciée, également à la FASe, elle obtient une indemnité modérée pour «licenciement abusif» reconnu, sans être réintégrée à son poste, la CCT ne le prévoyant pas! L'utilité pour l'Etat-patron d'avoir une CCT au lieu de la loi sur le personnel de l'Etat (la LPAC) est claire: avec la loi, cette salariée aurait dû être réintégrée; tandis qu'avec la CCT en vigueur, quand on prouve que le licenciement est abusif, on ne retrouve pas son emploi.

PATRONS LÉGISLATEURS. Faisons abstraction ici des griefs de fond que nous avons contre la LLE, par exemple lorsqu'elle énonce que «l'Etat est laïc. Il observe une neutralité religieuse», tout en coexistant avec le Règlement sur le protocole de l'Etat énonçant que le Conseil d'Etat, les conseillers administratifs, maires et adjoints, les magistrats du pouvoir judiciaire prêtent serment «au temple de Saint-Pierre».

La LLE impartit aux «agents de l'Etat [canton, communes, entités de droit public], lorsqu'ils sont en contact avec le public, [de s'abstenir] de signaler leur appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs». Sur cette base, les directions de l'IMAD et de la FASe ont voulu interdire certains habits civils: par exemple le turban, celui que portent des femmes jeunes ou moins jeunes suivant la mode des années 1960-1970, des femmes suivant des traitements médicaux les privant momentanément de leur chevelure,

certaines femmes musulmanes, etc. Chacun y va alors de sa sauce. Une élue au Grand Conseil, directement impliquée dans le licenciement anti-turban, a affirmé que, la coupable portant le turban pour des raisons religieuses (en gros, comme substitut du foulard), cela en fait un signe religieux ostentatoire². Mais alors, que dirait-on d'une juive, d'une chrétienne, d'une musulmane ou de toute autre femme qui, pour des raisons religieuses ou non, ne veut pas montrer son corps et porte un col roulé ou un pantalon?

ROI UBU. Quant au secrétaire général de la FASe, il affirmait à la salariée mentionnée, en juin dernier, que le turban serait un signe religieux, l'empêchant ainsi d'avoir un CDI. Trois mois après, face au syndicat, il était forcé de se dédire et de reconnaître qu'il s'agit d'un habit civil. Au passage, le secrétaire général rejetait la responsabilité de cette «erreur d'appréciation» sur les responsables de la maison de quartier où travaillait cette femme. Avant de se lancer dans une interprétation wahhabite-calviniste du vêtement: le turban est accepté s'il laisse «voir le cou et les oreilles» (sic!)³. Gare donc aux femmes qui ont un cou très court ou à celles qui ont froid aux oreilles!

Les hiérarchies légifèrent à la roi Ubu, tout en s'en prenant aux salariées isolément, une à une, pendant des mois ou des années. Objectif: les mettre sous pression, les intimider. En contradiction avec les prescriptions du Tribunal fédéral, qui impartit de respecter le principe de proportionnalité dans l'application de ces aspects de la LLE: «Il est primordial d'éviter une application excessivement rigide de l'art. 3 al. 3 et 5 LLE/GE, qui conduirait à un résultat incompatible avec la liberté de conscience et de croyance des personnes concernées. L'obligation faite aux autorités genevoises d'interpréter cet article de manière raisonnable et proportionnée (...)»⁴.

¹ Le SSP – Région Genève a une adresse e-mail (alerte@sspg.ch) destinée aux salariés du (para-)public qui veulent dénoncer confidentiellement des abus sans oser le faire sur le lieu de travail.

² *Tribune de Genève*, 13 octobre 2023.

³ Idem.

⁴ Tribunal fédéral: Arrêt du 23 décembre 2021, II^e Cour de droit public.

Repérages

UNE MÉTHODE BOURGEOISE ÉPROUVÉE

Sur le fond, il est nécessaire de comprendre les raisons de la mise sous pression des salarié-e-s des secteurs public et parapublic genevois portant un turban. Ces pratiques ne doivent pas être réduites à de simples abus d'autorité, ou au fait de politiciens ou de cadres simplement idiots. Elles s'inscrivent au contraire dans le cadre de deux politiques traditionnelles du patronat. D'une part, l'oppression des femmes sur le lieu de travail, considérées comme l'un des maillons faibles du salariat: avez-vous remarqué que la mise en pratique de ces prescriptions, dites laïques, s'attaque essentiellement, sinon presque uniquement, aux femmes dites musulmanes?

D'autre part, les divers blocs bourgeois au pouvoir en Suisse ont toujours réussi à profondément diviser le salariat, surtout depuis 1917 et la création de la police des étrangers. Au XIX^e siècle, la classe dominante a attaqué principalement les ressortissants des cantons pauvres, les Juifs, Tziganes, Italiens et Allemands; puis, dans les années 1920-1930, elle a ciblé les Juifs, Tziganes, Allemands; pendant la guerre, elle s'en est pris aux Juifs; après-guerre toujours aux Roms, avant de déchaîner ses foudres sur les Italiens, Espagnols, puis les Tamouls et les réfugiés. Encore après, la droite a visé les personnes originaires des Balkans; et, enfin, les frontaliers et les musulmans (qui, suisses ou étrangers, sont considérés comme «autres»). À cela s'ajoute, aux XX^e et XXI^e siècles, la division des salarié-e-s par les permis de séjour et de travail.

Il faut donc inscrire ces bassesses anti-turban dans ce *trend* historique du capitalisme helvétique, qui existe depuis la moitié du XIX^e siècle. Et il faut comprendre que ces valeurs xénophobes ont été intégrées par une grande partie des commis de l'Etat et cadres d'entreprises, même réputés très ouverts. Elles ont contaminé aussi, malheureusement, des syndicats et une partie de la gauche. ■



Parution du journal Services Publics

En raison du changement de rédacteur-trice de *Services Publics*, les trois dernières parutions du journal cette année seront exceptionnellement annulées.

La prochaine édition de *Services Publics* sortira donc au mois de **janvier 2023**.

Nous vous souhaitons d'avance une excellente fin d'année ainsi que de très belles Fêtes, et vous remercions de votre compréhension!

Cours de formation SSP

Caisses de pension: règles et fonctionnement

Comment nos rentes du 2^e pilier (prévoyance professionnelle) sont-elles calculées? Quelles sont les caractéristiques d'une bonne ou d'une mauvaise caisse de pension? Comment évaluer ma propre caisse? Que signifie «primauté des prestations» ou «primauté des cotisations»? Comment financer une retraite anticipée?

Mardi 21 novembre 2023, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: **Stefan Giger**, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch
Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 6 novembre 2023.



SSP . Région Neuchâtel

Appel à candidatures pour le conseil d'administration de la Caisse de pension de la fonction publique

Le SSP – Région Neuchâtel (SSP-RN) lance un appel à candidature pour le conseil d'administration de la caisse de pension de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), qui renouvelle ses membres au printemps 2024. Le SSP dispose actuellement de quatre sièges.

Nous invitons les membres de la section neuchâteloise intéressé-e-s par ce mandat à nous faire parvenir leur candidature d'ici au 12 novembre 2023.

L'objectif est de procéder à l'élection de nos représentant-e-s lors de l'assemblée des délégué-e-s de région qui aura lieu le jeudi 7 décembre 2023, à 20 h.

Merci de nous faire parvenir votre candidature par courrier (SSP – Région Neuchâtel, place de la Gare 4, 2300 La Chaux-de-Fonds), ou par courriel (neuchatel@ssp-vpod.ch).

APÉRO-DEBAT

PROF, MON MÉTIER N'EST PAS NEUTRE: (AUTO-)CENSURE, DEVOIR DE RÉSERVE & ÉDUCATION

Entrée libre et gratuite !

Jeudi 2 novembre à 19h30
Maison des associations, salle Carson

L'émancipation des élèves se trouve au cœur de la mission et du métier d'enseignant-e. Elle se traduit concrètement par le fait de leur permettre d'acquérir une pensée critique, condition de l'exercice de leur liberté. La Loi sur l'instruction publique (LIP) pose les choses en ces termes : "préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement".

Or, cette conception du métier se confronte non seulement aux attentes des élèves, des parents et de la population, mais également aux attentes de l'institution, des valeurs et des politiques qu'elle cherche à imposer dans une société traversée par les rapports de force, les mobilisations et les divers mouvements sociaux. Cela génère des injonctions multiples et contradictoires pour l'enseignant-e.

Dans ce contexte, adopter une position "neutre" pourrait être perçu comme la panacée, sorte de "porte de sortie" confortable et sécurisante. Mais prendre le parti de la neutralité, c'est de fait prendre parti - qui plus est dans un pays comme la Suisse où le concept de neutralité est régulièrement convoqué pour évacuer des questionnements fondamentaux. Et puis quid de l'école ? Peut-elle seulement être "neutre", alors même qu'elle est tributaire de décisions politiques et qu'elle évolue au sein d'une société construite ?

Comment donc négocier la transmission de valeurs, de positionnements critiques (et lesquels ?) avec le devoir de réserve - concept au demeurant très flou - qui incombe aux enseignant-e-s ?

Que peut dire ou exprimer un-e enseignant-e de son éventuel engagement politique, syndical et/ou militant en classe ou en dehors des murs de l'école ?

Quelle marge de manœuvre aux niveaux déontologique et juridique ?

Quelles perspectives futures dans un contexte politique, social et managérial de plus en plus tendu ? Et le rôle de la numérisation de l'éducation dans tout ça ?

Venez en débattre autour d'un verre !

En présence de :

- Olivier Maulini, directeur de l'IUFE, expert en analyse du métier d'enseignant, UNIGE
- Christian Dandrès, avocat, SSP
- Françoise Nyffeler, militante de la Grève féministe, enseignante retraitée
- Sébastien Bertrand, enseignant, Collectif des profs pour le climat
- Lucia Choffat, étudiante, Association féministe du secondaire II





Comment agir pour le climat?

Un peu de philosophie [3b/5]. Présentation des principales positions en matière d'éthique du climat. Et plaider pour un «utilitarisme climatique» — et une mobilisation collective.

MATTÉO DUCREST . ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE ET
MEMBRE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Contexte

Un frein important à une action déterminée pour réduire mes émissions de gaz à effet de serre est le sentiment de vanité. Pourquoi devrais-je réduire mes émissions, alors que mon action n'aura aucun impact mesurable sur le climat?

L'ARGUMENT DE LA VANITÉ. La première option est de ne pas réduire mes émissions et de continuer à consommer et polluer comme si le réchauffement climatique n'existait pas. Le principal argument en faveur de l'inaction climatique est celui de la vanité: que je sois écologiquement exemplaire ou que je ne fasse aucun effort, les conditions de vie sur terre continueront à se dégrader exactement de la même manière. Dès lors, il n'y a aucune raison que je fasse le moindre effort écologique. Le principal inconvénient de cette solution est qu'elle semble très égoïste: le réchauffement climatique conduit à la prolifération des maladies, des famines, des catastrophes naturelles, etc. Il cause ainsi de grandes souffrances. Il semble donc étonnant que l'action morale soit de ne pas tenir compte de ce phénomène. De plus, il existe de bonnes raisons de penser que l'argument de la vanité est faux, comme nous le verrons dans la suite de cet article.

LE DÉONTOLOGISME: FAIRE SA PART. Le déontologisme établit des principes valables dans tous les cas, par exemple ne pas mentir ou ne pas tuer. Les déontologistes défendent généralement un principe de complicité: «il ne faut pas participer à une pratique qui nuit à d'autres personnes.¹» Dans le cas du harcèlement scolaire, il ne

faut pas participer à des actes de harcèlement. Dans le cas du climat, il ne faut pas participer au réchauffement climatique. Pour cela, il faut réduire ses émissions annuelles de 12 tonnes à 0,6 tonne d'équivalent CO₂ par personne et par an — soit la limite absorbable par notre environnement². Cette théorie a l'avantage d'être équitable — tout le monde doit faire le même effort — et efficace: si tout le monde joue le jeu, nous atteindrons rapidement la neutralité carbone. Le problème de cette théorie est qu'il est probable que de nombreuses personnes ne joueront pas le jeu, et donc que le climat ne sera pas sauvé. Je doute qu'il soit possible de motiver la population à diviser par 20 ses émissions si cela ne sert à rien.

LE CONSÉQUENTIALISME: CHAQUE GRAMME COMPTE. Le conséquentialisme affirme qu'une bonne action est une action qui augmente la joie ou diminue la souffrance. Appliquée au climat, cette théorie nous dit qu'une bonne action est une action qui diminue les souffrances engendrées par le réchauffement climatique — par exemple en limitant le réchauffement climatique. Or, si l'argument de la vanité est vrai, réduire mes émissions n'a aucun impact sur le climat.

Peter Singer donne une bonne raison de rejeter l'argument de la vanité. Chaque gramme de CO₂ contribue en effet au réchauffement climatique, bien que l'impact ne soit pas mesurable: «Même si le résultat de mon action est trop petit pour avoir un impact mesurable, cela ne signifie pas que mon action n'a aucun résultat, mais plutôt que nous ne pouvons pas connaître le résultat de mon

action.³» Croire que mes émissions n'ont pas d'impact sur le climat, c'est croire à des émissions «magiques», c'est souscrire au concept absurde d'émissions de gaz à effet de serre... sans effet de serre. Le conséquentialisme justifie de façon convaincante que je dois réduire mes émissions, car chaque gramme de CO₂ économisé limite les souffrances engendrées par le réchauffement climatique. Pourtant, il semble que cette approche reste insuffisante si nous voulons sauver le climat.

L'UTILITARISME: SAUVER LE CLIMAT. L'utilitarisme est une forme de conséquentialisme qui affirme que l'on doit toujours faire la meilleure action, l'action qui contribue le plus efficacement à augmenter la joie et diminuer la souffrance. Appliqué au climat, l'utilitarisme affirme que je dois diminuer le plus efficacement possible mes émissions — et si possible sauver le climat. Un bon exemple est la Suédoise Greta Thunberg, qui a lancé en 2018 un mouvement mondial de grève pour le climat, provoquant ainsi une prise de conscience et des avancées dans le monde entier. La principale objection contre l'utilitarisme est que cette théorie est très exigeante. Mais cette exigence est peut-être justifiable si l'on prend au sérieux le fait que la crise climatique est le «plus grand défi éthique de notre temps». ■

¹ Peter Singer: *Practical Ethics* (1980). Édition de 2011, p. 236, traduction personnelle.

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html>

³ Singer (2011), p. 231.

C'EST COLLECTIVEMENT QUE NOUS DEVONS AGIR!

Dans l'article ci-contre, j'affirme que je dois réduire «mes émissions de CO₂». Cette formule est une simplification: selon l'utilitarisme, je dois réduire «les émissions». Cette nuance change radicalement la manière d'aborder la crise climatique.

L'écologie libérale insiste en effet sur la réduction de mes émissions, au nom du principe de responsabilité. Être écologiquement exemplaire, c'est moins prendre sa voiture, trier ses déchets, moins consommer, etc. À l'inverse, l'utilitarisme affirme qu'être écologiquement exemplaire, c'est entreprendre les actions les plus efficaces pour limiter le réchauffement climatique.

En Suisse, les émissions des ménages ne représentent qu'une faible part du total des émissions. Une étude du cabinet McKinsey, en collaboration avec le WWF et economiesuisse, donne les résultats suivants: a) émissions en Suisse: 46 mégatonnes (18 pour les ménages, 28 pour les entreprises); b) émissions liées aux importations et à l'aviation: 23 mégatonnes; c) émissions des entreprises suisses à l'étranger et de la place financière: 300 à 400 mégatonnes¹. Ces chiffres nous indiquent clairement que la priorité est de contraindre les entreprises à baisser leurs émissions.

Singer affirme que nous avons «une obligation d'essayer de changer la politique de nos gouvernements»². Il appelle donc à un élargissement de la mobilisation collective: «Étant donné la gravité des risques que le changement climatique fait peser sur notre planète et sa population, le niveau de protestation contre l'inaction climatique est, à l'heure d'aujourd'hui, relativement faible.» À nous de le faire progresser!

¹ RTS, 11 juillet 2022.

² Singer (2011), p.236.

Contrairement à un mythe répandu, l'Etat helvétique a joué un rôle actif dans l'entreprise coloniale. L'éclairage de Fabio Rossinelli, chargé de cours à l'Université de Lausanne et auteur d'un ouvrage éclairant sur la question¹.

« L'Etat suisse a aussi son passé colonial »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

On entend souvent que la Suisse n'a jamais été une puissance coloniale...

Fabio Rossinelli – Cette affirmation doit être fortement relativisée. En effet, le colonialisme ne doit pas être pensé comme l'histoire d'empires nationaux possédant leurs propres colonies, mais plutôt comme un système-monde impérial auquel chaque pays, qu'il ait possédé des colonies ou non, a participé à sa manière: par le biais de ses négociants, de ses scientifiques, de ses missionnaires, voire même de sa classe ouvrière – qui a travaillé parfois, malgré elle, au service d'industries étroitement liées au monde colonial.

Quelle a été la participation de la Suisse à l'entreprise coloniale?

Le capitalisme suisse, déjà très développé au XIX^e siècle, a été présent tôt sur les marchés mondiaux. Les émigrants, les marchandises et les capitaux helvétiques se sont implantés dans de nombreuses régions d'outre-mer. Des mercenaires, des techniciens ou encore des diplomates ont aussi servi activement les empires européens – en Algérie française, en Indonésie hollandaise et ailleurs.

Un acteur souvent oublié de cette histoire est l'Etat helvétique, dans sa triple composante (fédérale, cantonale et communale). Si elle n'a pas possédé de colonies propres, la Confédération s'est engagée activement, avec les cantons et les communes, pour que les mercenaires coloniaux de retour au pays réclament et obtiennent leurs pensions militaires de la part des empires. Elle a aussi arbitré un certain nombre de litiges géopolitiques outre-mer, opposant les puissances européennes à des Etats tiers. L'Etat suisse a donc joué un rôle dans ce contexte colonial.

Dans un récent livre, vous soulignez le rôle des sociétés de géographie...

Aujourd'hui, les sociétés géographiques réunissent des amateurs-trices ou des professionnel-le-s de la géographie. Mais

au XIX^e siècle, lors de leur fondation, elles avaient un tout autre rôle. Ces sociétés formaient des clubs de sociabilité bourgeoise très élités. On y trouvait de grands hommes d'affaires, des politiciens influents, de hauts fonctionnaires, des intellectuels de renommée internationale, des aventuriers, ainsi que les chefs de l'armée ou du gouvernement, à l'image du général Guillaume-Henri Dufour ou du conseiller fédéral Numa Droz. Le but formel de ces sociétés était d'accumuler des connaissances et d'étudier la géographie mondiale, à une époque où le globe était en train d'être exploré et cartographié par l'Europe. Leur but informel, cependant, était d'exploiter ces savoirs pour favoriser la pénétration suisse dans les régions d'outre-mer.

Bien que privées, ces sociétés recevaient un soutien direct de l'Etat helvétique...

La Confédération et plusieurs cantons soutenaient économiquement les sociétés de géographie. Certaines d'entre elles, par exemple celle d'Aarau, percevaient des subventions annuelles. D'autres misaient sur des apports financiers ponctuels, par exemple pour lancer des expéditions d'exploration commerciale en Afrique – cela a été le cas de Saint-Gall. Ou encore pour représenter la Suisse à l'occasion de congrès internationaux de géographie coloniale. La société de Berne, en raison de sa proximité avec le pouvoir fédéral, se spécialise dans ce domaine dès les années 1870. Un congrès de ce type aura d'ailleurs lieu à Berne en 1891. Numa Droz, le chef du Département des affaires étrangères, y prononcera un discours plein de fierté. Il y affirme que la Suisse, bien que dépourvue d'accès à la mer et de marine propre, est partie prenante à la colonisation.

Autre exemple, celui de la société neuchâteloise de géographie en Afrique du Sud...

Cette société avait beaucoup de relais dans le Transvaal et au Mozambique,

grâce à ses réseaux de correspondances avec les missionnaires de la Mission romande. Ces missionnaires fournissaient des informations géographiques à la société neuchâteloise, qui transformait ensuite leurs croquis en cartes professionnelles prêtes à l'emploi. Leur utilisation visait notamment l'exploitation de territoires et de ressources naturelles par les pays colonisateurs.

Le capitalisme suisse a-t-il profité de l'entreprise coloniale?

J'ai pu reconstruire un certain nombre de cas en me basant sur les archives des sociétés de géographie, des grandes familles bourgeoises qui y participaient, des entreprises suisses impliquées et de l'Etat fédéral qui «cautionnait» leurs opérations outre-mer. De ces exemples, on peut conclure que le monde colonial a fortement contribué à la marche des affaires helvétiques.

Exemple. Dans les années 1890, deux descendants de la famille horlogère DuBois, au Locle, s'étaient rendus au Transvaal pour y lancer des activités sur le marché de l'or. Ce métal précieux était à la base de la production des montres, avec le platine et l'argent. À certaines périodes, les méthodes prédatrices d'exploitation de la main-d'œuvre locale, mais aussi la spéculation sur les marchés financiers ont permis à cette famille de réaliser des bénéfices nets de 10 millions de francs par mois. Un chiffre énorme: durant la même décennie, le total des recettes et dépenses de la Confédération se situait, en moyenne, autour de 50 millions par an! ■

¹ Fabio Rossinelli: *Les sociétés suisses de géographie et l'impérialisme colonial européen*. Alphil, 2022. PDF en libre accès: alphil.com/geographie-et-imperialisme.html



Repérages

QUAND DES SOCIÉTÉS SUISSES AIDAIENT LÉOPOLD II AU CONGO

La Suisse a notamment contribué à la colonisation sanglante du Congo...

L'Etat belge hésitait à lancer une politique coloniale, craignant que cela n'engendre des dépenses trop importantes. En revanche Léopold II, le roi des Belges, était un colonisateur convaincu. Dans les années 1870, il s'aventure en Afrique centrale pour bâtir un empire personnel: l'Etat indépendant du Congo (1885-1908). Dans cet objectif, il sollicite l'appui des sociétés de géographie européennes. La Suisse, via Genève, répond favorablement. Les sociétés helvétiques mettent des capitaux à disposition pour financer les conquêtes de Léopold II. Elles fournissent aussi une propagande «civilisatrice» visant à justifier ses démarches expansionnistes, ainsi qu'une aide juridique précieuse pour les légitimer au niveau du droit international. En échange, Léopold II confie à la Suisse l'arbitrage de ses litiges, l'émission bancaire de ses emprunts du Congo ainsi qu'un traitement préférentiel en matière d'émigration et de commerce. Au début du XX^e siècle, la presse internationale révèle les crimes contre l'humanité perpétrés par les autorités léopoldiennes au Congo – notamment le scandale de la mutilation des mains des autochtones considérés comme pas assez «productifs» dans la cueillette du caoutchouc. La Suisse ne condamnera pas ces gestes. Derrière le paravent de la neutralité, elle maintiendra le capital de confiance acquis avec Léopold II et le mettra à profit dans la phase suivante de la colonisation, celle du Congo belge (1908-1960).

Ce passé colonial reste peu connu en Suisse. Pourquoi?

Le passé colonial n'est pas une évidence pour un pays qui n'a jamais possédé de colonies. Pourtant, la participation au colonialisme a pris des formes très variées.

Tout cela est en train de sortir des cénacles universitaires pour se frayer un passage dans le débat public. Le mouvement «Black Lives Matter» et la «guerre des statues» ont accéléré cette prise de conscience.

Ce domaine d'études reste cependant très marginal dans l'historiographie. Espérons que des progrès pourront être réalisés dans le futur.

Reconnaître le passé colonial helvétique est d'abord une preuve d'honnêteté intellectuelle, avant même d'aborder la question d'éventuelles réparations. La Suisse était un pays comme les autres en Europe, et non un cas à part. ■

DIRECT DU DROIT par Christian Dandrès

AVOCAT

FAIRE VIVRE LE DÉBAT À L'ÉCOLE

«Prof, mon métier n'est pas neutre: (auto-)censure, devoir de réserve et éducation». C'est avec ce titre que le SSP organise à Genève, le 2 novembre, une formation suivie d'une discussion (voir l'annonce en page 8).

La liberté d'expression est un droit fondamental qui s'arrête le plus souvent à la porte des entreprises, le service public n'y faisant pas exception. Le devoir de réserve est fréquemment invoqué dans les services et les établissements publics pour interdire aux salarié-e-s de critiquer les choix de l'institution. Il est d'autant plus oppressif à mesure que le cadre de travail met en porte-à-faux les salarié-e-s avec leur éthique professionnelle et ce qui motive leur engagement dans un métier. À titre d'exemple, la direction de la RTS avait ainsi demandé à ses salarié-e-s de ne pas manifester d'opinions ni de sympathies sur des thématiques politiques, notamment sur les réseaux sociaux – et cela, même à titre privé.

Pour le métier d'enseignant-e, liberté d'expression et devoir de réserve posent en plus la question du rôle de l'éducation dans une société démocratique. L'émancipation des élèves se trouve au cœur de ce travail. Elle se traduit concrètement par l'objectif de permettre aux élèves de comprendre les phénomènes sociaux et d'acquiescer une pensée critique.

À Genève, la loi sur l'instruction publique (LIP) définit ainsi l'objectif de l'école publique ayant trait à la dimension citoyenne: «préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement».

L'école n'est pas détachée du monde extérieur. Au contraire, elle est au cœur de la société. Elle est soumise à des décisions politiques. Les élèves sont confronté-e-s aux rapports de force qui traversent cette institution. Elles et ils participent à la vie sociale et peuvent prendre une part active aux mobilisations et aux mouvements sociaux. Il en va de même des enseignant-e-s.

Qu'implique le devoir de réserve dans un tel contexte?

Pour éviter tout risque de confrontation avec d'autres enseignant-e-s, des parents ou des élèves, des directions d'établissements mettent en avant une sorte de devoir de neutralité. Ce choix est déjà un parti pris, le plus souvent conservateur. Des enseignant-e-s vont, quant à elles et eux, faire preuve d'autocensure, sur des thématiques qui justifieraient au contraire d'être traitées à fond pour acquiescer un esprit critique.

Le groupe Enseignement du SSP souhaite aborder ces questions en deux temps. Une première partie de la formation organisée le 2 novembre vise à poser des constats sur la manière dont l'employeur mobilise le devoir de réserve et la neutralité, à des fins managériales, puis à élaborer des réponses syndicales pour les combattre. Une deuxième partie, organisée sous forme de discussion, a pour but de réunir des personnalités engagées dans des mobilisations qui ont marqué l'école, comme les luttes féministes et celles du climat. Objectif: partager leurs expériences et pistes de solutions.

Le tout devra poser les bases d'une action de terrain destinée à faire vivre le débat et la liberté d'expression au sein de l'école. ■

Bafouant la Constitution, les villes de Zurich, Bâle et Berne ont prononcé la semaine dernière des interdictions de manifester en solidarité avec la Palestine.

Atteintes à un droit fondamental

SERVICES PUBLICS

La semaine dernière, les villes de Zurich, Berne et Bâle ont prononcé, selon des modalités différentes, des interdictions générales de manifester contre l'agression militaire de Gaza par l'Etat d'Israël. La justification invoquée par les exécutifs de ces trois capitales: «la situation sécuritaire tendue suite à la guerre au Proche-Orient».

INTERDICTIONS GÉNÉRALES. À Zurich, sept demandes de manifestation en rapport avec la guerre contre la Palestine ont été refusées pour le week-end dernier. À Bâle, c'est une interdiction générale de manifester qui a été décrétée: de vendredi 17 h à dimanche minuit, défilés, rassemblements et veillées étaient catégoriquement interdits. Quant à la Ville de Berne, elle a refusé tout rassemblement au cours du week-end en raison d'un agenda chargé, invoquant pêle-mêle le match de football entre les Young Boys et le FC Zurich, le spectacle de lumières sur la Place fédérale et les élections fédérales. Ces restrictions au droit de manifester en solidarité avec la Palestine étaient revendiquées par l'UDC. Elles entrent en écho avec la posture du ministre français de l'intérieur, le très radical (à droite) Gérald Darmanin. Dans un télégramme adressé aux préfets le 12 octobre, M. Darmanin leur enjoignait d'interdire les «manifestations pro-palestiniennes, parce qu'elles sont susceptibles de générer des troubles à l'ordre public». Dans sa tentative d'explication de son télégramme, le ministère de l'intérieur assimilait toute manifestation en solidarité avec la Palestine à un «soutien assumé à l'antisémitisme»¹. Cette interdiction générale a ensuite été recadrée par le Conseil d'Etat français, qui a souligné qu'il revenait aux préfets d'«apprécier au cas par cas» les risques de troubles à l'ordre public.

«UNE ATTEINTE GRAVE». En Suisse, les réactions des partis politiques à ces interdictions, prononcées la semaine des élections fédérales, ont été très molles. En revanche, la posture des trois capitales a suscité de vives réactions du côté de la société civile. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA), qui avait sollicité l'autorisation de manifester en solidarité avec la Palestine à Zurich, a dénoncé une interdiction qui «viole la liberté de réunion et d'expression inscrite dans la Constitution». Les juristes critiques de Suisse ont adopté une position similaire².

De son côté, la branche helvétique de l'ONG de défense des droits humains Amnesty International a condamné fermement la décision des trois exécutifs: «Une interdiction générale de manifester constitue une atteinte grave et disproportionnée au droit de manifester. Si l'ordre et la sécurité publics peuvent être des motifs d'interdiction, pour être légitimes, ceux-ci ne peuvent être invoqués que si une menace concrète est identifiée après un examen au cas par cas de chaque manifestation envisagée, et seulement si aucune autre mesure moins restrictive ne permet de contenir cette menace», déclarait Alicia Giraudel, juriste chez Amnesty.

ATTEINTE À LA CONSTITUTION. Les libertés de réunion pacifique et d'expression, dont découle le droit de manifester, sont ancrées dans la Constitution suisse et dans les normes internationales relatives aux droits humains, rappelle l'ONG. Pour elle, la manifestation constitue donc «un outil essentiel de notre Etat de droit, en particulier dans des moments comme ceux que l'on vit actuellement. Il est important que les acteurs-trices de la société civile puissent se mobiliser pacifiquement et publiquement face à l'escalade de la violence au Proche-Orient.» En conséquence, «il n'appartient pas aux autorités d'accorder ou de restreindre ce droit comme bon leur semble. Toute restriction doit être justifiée par le droit international», complète l'ONG.

LA RÉPONSE DE LA RUE. Ces interdictions n'ont heureusement pas empêché le mouvement de solidarité avec la population palestinienne de s'exprimer en Suisse. À Genève et à Lausanne, quatre manifestations ont déjà réuni des milliers de personnes solidaires. À Zurich, malgré l'interdiction de manifester, près de 1000 personnes se sont mobilisées vendredi dernier. Le soir précédent, plus de 600 personnes ont bravé l'interdiction de se rassembler en ville de Bâle. À Fribourg, ils et elles étaient des centaines le mardi 24 octobre. Berne, Genève et Lausanne accueilleront ce samedi 28 octobre des manifestations (autorisées) exigeant la fin de la violence, la protection des droits humains et de l'aide humanitaire urgente pour les habitant-e-s de Gaza. ■

¹ *Mediapart*, 18 octobre 2023.

² *Tages-Anzeiger*, 21 octobre 2023.

EAT THE RICH

Selon une étude de l'Observatoire européen de la fiscalité, les grandes entreprises ont planqué 1000 milliards de dollars dans des paradis fiscaux l'an dernier. Quant aux très grandes fortunes de la planète, elles paient entre 0 et 0,5% d'impôt sur leur patrimoine grâce à des montages fiscaux. Il est temps de faire cracher tous ces voleurs au bassin. ■

LA DROITE DU CAPITAL

Le quotidien *24 heures* (21 octobre) a calculé les conséquences de la baisse d'impôt de 3,5% décidée par la majorité de droite aux commandes du Canton de Vaud. Bilan des courses: «Plus le contribuable a un revenu élevé, plus la baisse fiscale représentera une économie substantielle.» Pour une famille de quatre personnes touchant un revenu de 75 000 francs bruts par an, le gain se limitera à 4 francs par mois. Pour les très hauts revenus, l'économie d'impôt se montera en revanche à plusieurs milliers de francs. Logique: c'est pour eux que roule la droite. ■

VROUM, VROUM

Selon le *Sonntagsblick* (15 octobre), l'Office fédéral des transports a fait pression sur les entreprises de transport public pour qu'elles augmentent leurs tarifs en 2024. L'abonnement général CFF en 2^e classe coûtera ainsi 3995 francs en 2024, une hausse de 3,5%. En parallèle, le Conseil fédéral allonge 5,3 milliards de francs pour élargir certains tronçons d'autoroute. Validé par la majorité de droite, il lance ainsi «une fuite en avant aberrante vers l'enfer climatique», comme le résume l'association actif-trafic. ■

UNIA EN CONGRÈS

Le 21 octobre dernier, le syndicat Unia s'est réuni en Congrès extraordinaire à Berne. Quelque 300 délégué-e-s ont notamment donné le coup d'envoi d'une campagne en faveur du renforcement de l'AVS, contre le démantèlement du deuxième pilier et contre le relèvement de l'âge de départ à la retraite. Les militant-e-s présent-e-s ont aussi décidé d'intensifier la bataille pour une augmentation générale des salaires et des rentes, et demandent une réduction «énergique» du temps de travail. ■

Carton Rouge

À l'UDC et au PLR. Les deux partis de droite ont accepté un don de 70 000 francs de la multinationale du tabac Philip Morris, destiné à financer leurs campagnes électorales (*24 heures*, 13 octobre). Le lobby de la clope entend ainsi renforcer son influence, déjà significative, au parlement fédéral. Martin Kuonen, secrétaire général de Swiss Cigarette, y a en effet ses entrées grâce au conseiller national (PLR) Philippe Nantermod – un élu qui contribue ainsi à nous goudronner les poumons, tout en passant son temps à pourfendre la «hausse des coûts de la santé». ■

Alors que les bombardements israéliens sur Gaza ont déjà fait des milliers de victimes civiles et que des voix dénoncent le danger d'un nettoyage ethnique, la Fédération des syndicats palestiniens lance un appel à la solidarité. Objectif: bloquer la machine de guerre israélienne.

L'appel des syndicats palestiniens

SERVICES PUBLICS
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Interviewée alors que l'armée israélienne continuait ses bombardements sur Gaza¹, qui avaient déjà tué plus de 5000 personnes, Francesca Albanese, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens, alertait sur «le grave danger de nettoyage ethnique» menaçant les Palestiniens. «Les cinq guerres menées contre Gaza, en 2008-2009, 2012, 2014, 2021, 2022, ont fait 4200 morts au total. Cette fois, le même chiffre a été atteint en seulement deux semaines et continue d'augmenter. Un tiers de ces victimes sont des enfants et des femmes», dénonçait M^{me} Albanese. Trois jours plus tôt, Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, indiquait que «les forces israéliennes ont montré un manque de respect flagrant pour les vies civiles. Elles ont pulvérisé des immeubles résidentiels rue après rue, tuant des civil-e-s à une échelle de masse et détruisant des infrastructures essentielles (...) Depuis seize ans, le blocus illégal imposé par Israël a fait de Gaza la plus grande prison à ciel ouvert du monde. La communauté internationale doit aujourd'hui agir pour empêcher qu'elle ne devienne un cimetière géant.²⁾»

Dans ce contexte, nous publions ci-dessous un important appel, lancé le 16 octobre par la Fédération générale palestinienne des syndicats, à bloquer le complexe militaro-sécuritaire qui alimente l'occupation et la guerre menées par Israël en Palestine.

VERS UN NETTOYAGE ETHNIQUE. «Israël a exigé que 1,1 million de Palestiniens évacuent la moitié nord de Gaza, tout en les soumettant à des bombardements constants. Cette mesure impitoyable s'inscrit dans le cadre d'un plan israélien bénéficiant du soutien et de la participation active des Etats-Unis et de la majorité des Etats européens. Objectif: perpétrer un massacre contre les 2,3 millions de Palestiniens de Gaza et procéder à un nettoyage ethnique de la région. Depuis samedi, Israël a bombardé Gaza de manière aveugle et intensive et coupé le carburant, l'électricité, l'eau, la nourriture et les fournitures médicales. Israël a tué plus de 2600 Palestiniens [le 23 octobre, ce chiffre dépassait les 5000 morts, Ndlr], dont 724 enfants, rasant des quartiers entiers, éliminant des familles entières.



En parallèle, le gouvernement israélien d'extrême droite a distribué plus de 10000 fusils à des colons extrémistes en Palestine et en Cisjordanie occupée afin de faciliter les attaques contre les Palestiniens. Les massacres, les massacres et la rhétorique d'Israël indiquent son intention de mettre en œuvre une seconde Nakba³, en expulsant autant de Palestiniens que possible.

Les Etats occidentaux apportent un soutien total à l'Etat d'Israël, sans même accorder un semblant d'attention au droit international. Cette attitude a donné carte blanche à Israël pour mener sa guerre génocidaire. Au-delà du soutien diplomatique, les Etats occidentaux fournissent des armes à Israël et autorisent les activités de ses entreprises d'armement dans leurs frontières.

ARRÊTEZ D'ARMER ISRAËL! Les syndicats palestiniens appellent leurs homologues internationaux et toutes les personnes ayant une conscience à mettre fin à la complicité avec les crimes d'Israël. Cela implique de stopper de toute urgence le commerce d'armes avec Israël, ainsi que tout financement et toute recherche militaires. Il est temps d'agir: des vies palestiniennes sont en jeu.

Seul un sursaut de solidarité mondiale peut freiner la machine de guerre israélienne. Nous avons besoin que vous agissiez immédiatement, où que vous soyez, pour empêcher l'armement de l'Etat israélien et des entreprises impliquées dans le blocus de Gaza. Nous nous inspirons de mobilisations antérieures réalisées par des syndicats en Italie, en Afrique du Sud et

aux Etats-Unis, ainsi que des campagnes de solidarité internationale qui se sont levées contre l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie de Mussolini au cours des années 1930, ou contre la dictature fasciste au Chili dans les années 1970. Ces exemples ont montré que la solidarité mondiale peut limiter l'ampleur de la brutalité coloniale.

UNE SOLIDARITÉ VITALE. Nous appelons donc les syndicats des secteurs concernés à: refuser de produire des armes destinées à Israël; refuser de transporter des armes vers Israël; prendre des mesures contre les entreprises impliquées dans la mise en œuvre du siège brutal et illégal d'Israël, en particulier si elles ont des contrats avec votre société; faire pression sur les gouvernements pour qu'ils cessent tout commerce militaire avec Israël.

Au moment où nous lançons cet appel, nous assistons à des tentatives visant à réduire au silence la solidarité avec le peuple palestinien. Nous vous demandons de vous exprimer et d'agir face à l'injustice, comme les syndicats l'ont toujours fait dans l'Histoire.

Nous lançons cet appel car nous sommes convaincus que la lutte pour la justice et la libération de la Palestine est aussi un levier pour la libération de tous les peuples dépossédés et exploités dans le monde. ■

¹ *L'Humanité*, 23 octobre 2023.

² *amnesty.org*, 23 octobre 2023.

³ La «Nakba» («catastrophe» en arabe) fait référence à l'expulsion de 800 000 Palestiniens de leurs terres en 1948.

LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR¹

LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLEURS

«Arracher des trésors aux entrailles de la terre était leur seul désir, sans plus de préoccupation morale qu'il n'y en a chez le cambrioleur qui fracture un coffre-fort.»

Cette phrase est tirée du livre mondialement connu de l'écrivain polono-britannique Joseph Conrad, *Au cœur des ténèbres*, paru il y a 120 ans. Appliquée aux grands groupes transnationaux, la formule de Conrad est d'une actualité effrayante.

Le linguiste américain Noam Chomsky appelle ces groupes les «gigantic immortal persons» («les personnes gigantesques et immortelles»). La plus grande multinationale active dans la spéculation sur les matières premières est l'entreprise zougnoise Glencore. Lors d'une récente réunion destinée aux investisseurs, Glencore a annoncé un bénéfice brut de 28,7 milliards de dollars pour 2023. Les syndicats suisses et internationaux accusent Glencore de corruption et de violations fréquentes des droits de l'homme et des normes internationales de protection de l'environnement. Face à ces géants, où trouver de l'espoir? À Bruxelles.

Octobre 2023. Dans la grande salle de presse du Berlaymont, le siège de l'Union européenne (UE), la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, annonce l'adoption imminente d'une nouvelle directive: à partir de 2024, les grands groupes d'entreprises transnationales pourront être poursuivis devant un tribunal civil par toutes les personnes lésées pour les dommages environnementaux et les violations des droits de l'homme (dont le non-respect de la liberté syndicale) causés par ces sociétés ou/et leurs sous-traitants. Le tribunal compétent est celui du pays d'origine de l'entreprise. Les groupes devront vérifier les pratiques de toutes leurs sociétés actives dans le monde, ainsi que de leurs fournisseurs («sous-traitants»). Plusieurs groupes ont des centaines de fournisseurs de biens et de machines. Avec la nouvelle directive européenne, tous devront désormais établir des programmes de surveillance de leurs pratiques.

En 2020, l'initiative populaire pour des multinationales responsables a été acceptée par la population suisse, mais rejetée par la majorité des cantons. À la suite de cette votation, au cours de laquelle il avait promis qu'il prendrait des mesures allant dans le sens des initiant-e-s, le Conseil fédéral a présenté une loi. Or ce texte ne prévoit pas de sanctions civiles effectives. Seules les fausses déclarations intentionnelles dans le rapport obligatoire sur le développement durable, qui doit dorénavant être produit par chaque multinationale ayant son siège en Suisse, seront sanctionnées.

Le Groupement des entreprises multinationales (GEM) organise les grandes sociétés suisses actives sur le sol européen. Le GEM compte 103 membres. Ces sociétés comptent au total 38 000 employé-e-s. Cette association patronale freine autant que possible le développement de la responsabilité des grands groupes d'entreprises. Elle a littéralement mis sous tutelle la conseillère fédérale (PLR) Karin Keller-Sutter, alors ministre de la Justice. Les projets du Conseil fédéral sont donc faibles.

Le parlement fédéral, les syndicats et l'opinion publique doivent se réveiller. Il leur incombe d'appeler la nouvelle ministre (PS) de la Justice, Elisabeth Baume-Schneider, désormais chargée du dossier, à adapter la législation suisse à la nouvelle directive européenne. ■

¹ Jean Ziegler a notamment publié: *Lesbos, la honte de l'Europe*. Seuil, 2020.